

FIDUCIAIRE D'AUDIT ET DE CONSEIL
Société à responsabilité limitée
Au capital de 151.500 €
Siège social : 80 Chemin de l'Aviation
64200 BASSUSSARRY
RCS BAYONNE 383 824 240

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 DECEMBRE 2025**

Quatrième résolution : Affectation du résultat

Sur proposition de la gérance, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 141.022 €, comme suit :

Résultat de l'exercice : 141.022 €
Dividendes : 101.000 €
Soit 100,00 euros par part

Affectation au poste « *réserve statutaires ou contractuelles* » : - 40.022 €

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 400,00 euros par parts,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025 non-éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100.600,00 euros.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois derniers exercices ont été les suivantes :

Dates de clôture	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement de 40%
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30/06/2024	400,00		100.600,00
30/06/2023	200,00		100.800,00
30/06/2022	200,00		100.800,00

Votes pour : 716
Votes contre : -
Abstentions : 294

Cette résolution est adoptée.



F.A.C.

ESPACE ENTREPRISE DU MAKILA
3 CHEMIN DE L'AVIATION

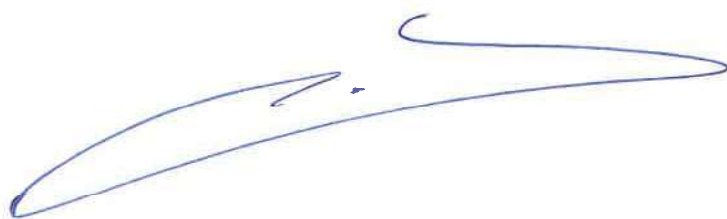
BP 257

64205 BASSUSSARRY

COMPTES ANNUELS

du 01/07/2024 au 30/06/2025

Certifié Conforme
à l'original



Liasse 25 IS RN

Formulaire obligatoire, article 53 A
du code général des impôts.

①

BILAN — ACTIF

DGIPP N° 2050 SD 2025

Désignation de l'entreprise : F.A.C.		1 2	
Adresse de l'entreprise : ESPACE ENTREPRISE DU MAKILA 3 CHEMIN DE L'AVIATION BP 257 64245 PASSY-BALENS		1 2	
Numéro SIRET : 3 8 3 8 2 4 2 4 0 0 0 0 2 2		Néant ☐	
		Exercice clos le : 3 0 0 6 2 0 2 5	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK
STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE
Disponibilités	CF	CG	
DIVIERS	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	LA
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an :
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Désignation de l'entreprise		Exercice N	
F.A.C.		Néant ☐	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :153 500.....)	DA	151 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	15 150
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	92 916
	Réserves réglementées (3) (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants ☐ FJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	141 022
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (II)		DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
TOTAL (III)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	12 000
	Provisions pour charges	DQ	25 000
	TOTAL (III)	DR	37 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	22 633
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	127 388
	Dettes fiscales et sociales	DY	465 285
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	38 750
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	529 286
TOTAL (IV)		EC	1 183 344
Écart de conversion passif (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 620 932
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IF	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 183 344
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	FH	1 261	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise F. A. C.										Néant ☐			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	D8	D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	320 872	KE	KF			
CORPORELLES	Terrains						KG		KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK	KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN	KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP		KQ	KR			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3			KS		KT	KU			
		Installations générales, agencements, aménagements divers					KV	34 820	KW	KX			
		Matériel de transport *					KY		KZ	LA			
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	69 268	LC	LD	8 120			
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF	LG				
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI	LJ			
	Avances et acomptes						LK		LL	LM			
	TOTAL III						LN	104 088	LO	LP	8 120		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M	8T		
Autres participations						8U	1 000	8V	8W	15			
Autres titres immobilisés						IP		IR	IS				
Prêts et autres immobilisations financières						IT	20 348	IU	IV				
TOTAL IV						LQ	21 348	LR	LS	15			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	446 307	ØH	ØJ	8 135		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		4			
						1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		2			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN	CØ	DØ	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO	LV	1 470	LW	319 402		
CORPORELLES	Terrains						IP	LX	LY	LZ			
	Constructions	Sur sol propre					IQ	MA	MB	MC			
		Sur sol d'autrui					IR	MD	ME	MF			
		Inst. gales, agencs et am. des constructions					IS	MG	MH	MI			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	MJ	MK	ML			
		Inst. gales, agencs, aménagements divers					IU	MM	MN	MO	34 820		
		Matériel de transport					IV	MP	MQ	MR			
	Matériel de bureau et mobilier informatique					IW	MS	MT	MU	77 388			
	Emballages récupérables et divers *					IX	MV	MW	MX				
	Immobilisations corporelles en cours						MY	MZ	NA	NB			
	Avances et acomptes						NC	ND	NE	NF			
	TOTAL III						IY	NG	NH	NI	112 208		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ	ØU	M7	ØW		
Autres participations						IO	ØX	ØY	ØZ	1 000			
Autres titres immobilisés						II	2B	2C	2D				
Prêts et autres immobilisations financières						I2	2E	2F	2G				
TOTAL IV						I3	NJ	NK	2H	1 000			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							I4	ØK	1 470	ØL	452 972	ØM	432 609

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2025

Exercice N clos le

3 0 0 6 2 0 2 5

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : F . A . C .

Néant ☒ *

CADRE A

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2054) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGI4P N° 2055-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>E. A. C.</u>										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développements		CY		FL		FM		FN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	12 984	PF		PG	1 470	PH	11 514		
TOTAL I		RK	12 984	RM		RN	1 470	RO	11 514		
Terrains		PI		PL		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	22 611	QE	1 494	QF		QG	24 105		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	28 313	QM	11 666	QN		QO	39 979		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	50 924	QV	13 160	QW		QX	64 084		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		YN	63 908	YP	13 160	YQ	1 470	YR	75 598		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES							
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	S8	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	RR	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de vires de participations	NL				NM	NO					
TOTAL III	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général net, voir (NP + NQ + NR)	NW	Total général au début (NS + NT + NR)			NY	Total général net, voir (NW + NY)					
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9	Z8				
Primes de remboursement des obligations						SP	SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 58 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		F. A. C.		Néant ☐	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 23 ^{ter} bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du C.G.I.)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6I	6J	6K	6L
		6M	6N	6O	6P
		6Q	6R	6S	6T
	Sur stocks et en cours	6U	6V	6W	6X
	Sur comptes clients	6Y	6Z	7A	7B
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	7C	7D	7E	7F
	TOTAL III	7G	7H	7I	7J
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7K	7L	7M	7N
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	UG	UH	
	UI	UJ	UK	UL	
	UM	UN	UO	UP	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 58 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052